



CHANTEMERLE

Bulletin Municipal de Chantemerle-lès-Grignan

infos 

N° 109 - Septembre 2022



EDITO DU MAIRE

L'été se termine et j'espère que cette période vous aura permis de vous détendre, de profiter de vos familles et de vos amis. Le soleil était très présent avec ses avantages, mais aussi ses conséquences !

La sécheresse au sol, le manque d'eau, et maintenant les orages, autant de sujets à gérer pour le conseil municipal.

Ces trois sujets ont été et sont encore pour nous des préoccupations quotidiennes, ils viennent s'ajouter à la gestion courante de notre commune.

Nous faisons pour le mieux pour trouver des solutions à court, moyen et long termes car ces conditions ne vont pas s'améliorer dans le futur.

Je sais que tout le monde ne perçoit pas ou même n'adhère pas au travail que nous faisons, c'est souvent par méconnaissance et quelque fois c'est aussi, malheureusement, par principe de remettre en cause ce qui est fait. C'est ainsi, mais nous continuerons à travailler, à expliquer, à écouter, mais choisir c'est renoncer et nous continuerons à faire les choix qui nous paraissent les plus appropriés pour le bien commun.

Du côté de nos associations l'été a aussi été difficile, elles n'ont pas pu réaliser les manifestations prévues à cause des directives préfectorales ou tout simplement par sagesse.

Après deux années de pandémie, nous aurions voulu faire beaucoup plus, mais l'énergie reste présente et ce n'est que partie remise.

« Le chemin se construit en marchant » continuons à avancer ensemble.

Jean-Luc BODIN

SOMMAIRE

Infos Conseil Municipal

P 02

Voix des Associations

P 08

Infos Urbanisme

P 04

Un peu d'histoire

P 11

La Mairie vous informe

P 05

Libre Propos

P 12



Procès-verbal C.M. 27 juin 2022

Absents excusés :

V. ESPASA

L. REIXACH donne procuration à G. NARDINI

A. GREYFIE DE BELLECOMBE donne procuration à AM. CHANCEL

G. NARDINI élue secrétaire de séance.

Fuite d'eau sur le réseau – demande de dégrèvement

Deux administrés avaient fait une demande de dégrèvement sur l'excédent de volume d'eau constaté suite à des fuites après compteurs et, lors du C.M. du 31 mai 2022, l'assemblée avait voté 4 voix contre, par 3 voix pour et une abstention.

Après le vote, L. REIXACH avait informé l'Assemblée de l'existence de la Loi Warsmann, sur l'obligation d'un dégrèvement.

Le Maire avait proposé de vérifier cette loi, et de reprendre position au prochain conseil municipal.

Effectivement, la loi impose un dégrèvement mais avec des conditions pour y accéder :

- L'abonné doit attester de l'existence et la réparation de la fuite par une entreprise de plomberie.

Pour bénéficier du dispositif de plafonnement de sa facture, l'abonné doit produire :

- Une attestation d'une entreprise de plomberie dans un délai d'un mois après avoir constaté la consommation anormale, avec localisation de la fuite, date de la réparation et mention « fuite réparée ».

- faire un courrier de demande de dégrèvement adressé au Maire.

En appliquant la loi, les demandeurs n'ayant pas rempli les conditions pour bénéficier du dégrèvement, celui-ci ne peut leur être accordé.

Le Maire propose pour ces deux cas, et de façon exceptionnelle, d'accorder un dégrèvement en facturant la consommation au-delà de 200m³ à 1 euros le m³, **ce qui fera une réduction de la facture de 223 euros pour une et pour la deuxième, de 500 euros.**

F. ARTAUD propose, exceptionnellement, d'appliquer la loi mais sans les conditions, soit le dégrèvement obligatoire imposé par cette loi.

Le Conseil est appelé à voter sur les deux propositions.

Proposition de F. ARTAUD :

6 voix contre : JL. BODIN, AM. CHANCEL, F. CARMON, A. GREYFIE DE BELLECOMBE, JF. JOLY, V. ORTIZ.

4 voix pour

Proposition de JL. BODIN :

6 voix pour

4 voix contre : F. ARTAUD, G. NARDINI, JP. PERROT, L. REIXACH.

La facturation se fera à **1 euros le m³** pour l'ensemble de la consommation des deux factures.

Cession parcelle B501

Le conseil municipal est informé qu'un habitant souhaite acquérir la parcelle N°B501, celle-ci se trouvant sous le domicile de son père depuis la construction de son habitation en 1978, elle n'est plus affectée à l'usage du public.

Il est demandé au conseil municipal de se prononcer sur la vente de cette parcelle B501 d'une contenance de **104 m² au prix de 1€ symbolique**, tous les frais à la charge de l'acheteur.

Ayant entendu l'exposé du Maire et les questions posées par JP PERROT et F. ARTAUD, et après en avoir délibéré,

le conseil municipal décide par 7 voix pour et 3 abstentions :

F. ARTAUD, JP PERROT et A. GREYFIE DE BELLECOMBE.

d'accepter la vente et d'autoriser le Maire à signer l'acte et les pièces se rapportant à ce projet de vente.



Procès-verbal C.M. 27 juin 2022, suite

Réforme des règles de publicité, d'entrée en vigueur et de conservation des actes pris par les Collectivités territoriales.

A compter du 1er juillet 2022, pour toutes les collectivités, la publicité des actes règlementaires et décisions ne présentant ni un caractère règlementaire ni un caractère individuel sera assuré sous forme électronique, sur leur site internet.

Les communes de moins de 3500 habitants bénéficient cependant d'une dérogation pour mettre en place cette réforme.

Pour ce faire, elles peuvent choisir, les modalités de publicité des actes de la commune par délibération :

- Soit par affichage
- Soit par publication sur papier
- Soit par publication sous forme électronique

Ce choix pourra être modifié ultérieurement, par une nouvelle délibération du conseil municipal. A défaut de délibération sur ce point au 1er juillet 2022, la publicité des actes se fera exclusivement par voie électronique dès cette date.

Considérant la nécessité de maintenir une continuité dans les modalités de publicité des actes de la commune de Chantemerle Lès Grignan afin d'une part, de faciliter l'accès à l'information de tous les administrés et d'autre part, de se donner le temps d'une réflexion globale sur la publication de ces actes, il est proposé au conseil municipal de choisir la modalité suivante :

Publicité par publication papier.

Ayant entendu l'exposé du Maire, et après en avoir délibéré, **le conseil municipal décide à l'unanimité** de demander cette dérogation par délibération à compter du 01 juillet 2022.

Procès-verbal C.M. 02 août 2022

Présents : la majorité des membres en exercice
JP. PERROT élu secrétaire de séance.

Contrat Horizon Villages Infinity

Le conseil municipal est informé que dans le cadre de la mise en place de la nouvelle norme M57 à compter du 1er janvier 2023 correspondant au budget général de la Commune, le contrat Horizon villages On Line actuellement en place n'est plus adapté et il est nécessaire de passer à un contrat « Web » pour pouvoir palier à cette nouvelle norme.

Le Maire donne lecture de la proposition de JVS Mairistem pour un nouveau contrat sur 3 ans, l'offre Horizon Villages Infinity.

C'est un abonnement annuel unique qui comprend tous les logiciels et services indispensables soit une bibliothèque de plus de 20 applications Web à activer si besoin, des formations illimitées et un chargé de clientèle à notre service.

Le coût global de la logithèque, **abonnement annuel** est de 4320 € HT soit 5184 € TTC.

Il est proposé également :

Le renouvellement du poste informatique contrat Pro comprenant :

Le matériel (le poste de travail, le pack office, l'onduleur) pour 1338 € HT soit 1605.60 € TTC

L'installation des logiciels sur 1 à 2 postes pour 350 € HT soit 420 € TTC

L'extension garantie constructeur pour 139 € HT soit 228 € TTC

Également la sécurité informatique par an pour 67 € HT soit 80.40 € TTC

Le rachat du matériel, micro-ordinateur + écran plat dans le cadre de ce renouvellement est au prix de 190 € HT soit 228 € TTC.

Après avoir pris connaissance des propositions et en avoir délibéré, **le conseil municipal décide à l'unanimité**

D'accepter le contrat Horizon Villages Infinity pour :4320 € HT soit 5184 € TTC

D'accepter le renouvellement du poste informatique pour :1827 € HT soit 2192.40 € TTC avec la sécurité informatique au prix de 67 € HT soit 80.40 € TTC

D'accepter le rachat de l'ancien matériel pour : 190 € HT soit 228 € TTC.



Procès-verbal C.M. 06 septembre 2022

Présents : la majorité des membres en exercice

F. ARTAUD élu secrétaire de séance.

Mise en place de la nomenclature M57 à compter du 1er janvier 2023

Le conseil municipal est informé de l'application du référentiel M57 qui a pour vocation de remplacer la M14 pour les collectivités et établissements publics locaux, qui s'inscrit dans une perspective plus large d'amélioration de la qualité comptable liée aux expérimentations en cours de certification des comptes locaux et du compte financier unique.

En application de l'article 106III de la Loi 2015-9941 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République (NOTRe), les collectivités territoriales peuvent par délibération choisir d'adopter le cadre fixant les règles budgétaires et comptables M57. Destinée à être généralisée, la M57 deviendra le référentiel de droit commun de toutes les collectivités d'ici au 1er janvier 2024.

Compte tenu de ce contexte règlementaire le Maire propose :

D'adopter la mise en place de la nomenclature budgétaire et comptable et l'application de la M57 abrégée pour le Budget Principal de la Commune à compter du 1er janvier 2023.

De conserver un vote par nature et par chapitre.
De calculer l'amortissement des subventions d'équipement versées au prorata temporis.

D'autoriser le Maire à signer tout document permettant l'application de cette délibération.

Vu l'avis favorable du comptable et après en avoir délibéré, **le conseil municipal approuve à l'unanimité** la mise en place de la M57 abrégée à compter du 1er janvier 2023.

INFORMATION CONSEIL MUNICIPAL :

Mme Laure REIXACH et **M. Vincent ESPASA** ont donné **leur démission** de leur fonction de conseillers municipaux.

Demandes Urbanisme

Déclarations Préalables :

DP 02607322P0006 : P. BASTIAN

Façades : peinture et crépi. **NON OPPOSITION** le 17/06/2022 **sous réserve** que les enduits soient semi-grattés, talochés, lisses ou revêtus d'un badigeon.

DP 02607322P0007 : J.L. BODIN

Construction d'une extension et d'un abri non clos. **NON OPPOSITION** le 19/09/2022.

DP 02607322P0008 : W. PETERS

Modification des deux terrasses : **En cours d'instruction.**

Permis de Construire :

PC02607322P0003 : M. FIORENTINO

Création exploitation agricole. **REFUS** le 27/07/2022.

PC02607321P0006M01 : A. BROUILLETTE / T. POPPER :

Modification altimétrie de l'extension. **ACCORD** le 29/08/2022.

PC02607320P0009M01 : J.P. MOLLARD

Ajustement du volume bâti, Modification des ouvertures en façade nord de l'extension, suppression de deux puits de lumière en toiture de l'extension. **ACCORD** le 29/08/2022.

PC 02607322P0004 : B. BRAUER

Construction maison individuelle. **En cours d'instruction.**

PROCHAINS CONSEILS MUNICIPAUX 2022

04 OCTOBRE
08 NOVEMBRE
06 DECEMBRE

La Mairie vous informe

**La Mairie est ouverte au public
du lundi au vendredi de 08h00 à 12h00**

Tel: 04.75.98.50.49

Mail: chantemerle.grignan@orange.fr

Facebook : chantemerle chantemerlelesgrignan

Site internet : www.mairiechantemerlelesgrignan.fr

Application : macommuneconnectée.fr

Nous serons fermés le lundi 31 octobre 2022

REUNION BILAN EAU 2022

En Juin et juillet **une consommation d'eau plus importante que notre ressource** a entraîné des perturbations dans la distribution et **une gestion très compliquée** des réservoirs.

Pour pouvoir assurer un approvisionnement journalier à tout le monde, nous avons dû **couper la distribution de l'eau pendant la nuit** et même au plus fort de la crise **pendant une partie de l'après-midi**.

Nous vous remercions de la compréhension qui a été la vôtre car très peu de personnes se sont plaintes de ces réels désagréments pour tous.

En parallèle de cette gestion, nous avons bien sûr **réparé les fuites** que nous avons détectées. Nous avons aussi pris l'avis des « anciens » et recueilli l'avis des professionnels comme la Saur, Naldéo, Objectif Eau.

Début 2023, quand nous aurons les recommandations de notre schéma directeur et que nous aurons pu analyser les expériences d'autres communes, nous ferons une réunion de propositions de solutions techniques et budgétaires. Mais avant, nous souhaitons organiser **une réunion d'échanges au mois d'octobre** dont la date vous sera communiquée **très rapidement** sur « Ma commune connectée ».

Venez nombreux vous exprimer sur ce sujet majeur et nous dire comment vous avez vécu les perturbations de cet été et quelles seraient vos propositions.

Le Maire

DOSSIERS EN COURS

SECURISATION:

Monument aux morts :

L'entreprise LOVISA (Valaurie) va installer un garde-corps avant le 11 novembre.

Entrée du village Route de Clansayes :

Nous étudions ensemble avec la DDT (Direction Départementale du Territoire) comment modifier l'intersection de la Rte de Clansayes avec La Rte de Valaurie et le chemin des Lilas **afin de rendre la circulation moins dangereuse**.

Concernant l'intersection, hameau de l'Esperouze et la départementale, la sécurisation n'est pas aussi simple que nous l'espérons et nécessite un travail à long terme. Nous n'abandonnons pas le projet, nous allons travailler à améliorer la visibilité du croisement par la pose de balise J3 et un débroussaillage de l'angle sud-ouest.

Hameau de l'Esperouze :

Lors de notre rencontre avec les habitants du hameau de l'Esperouze, nous avons constaté que leurs préoccupations étaient principalement la sécurité routière et la propreté dans le Hameau.

Concernant la **sécurité routière**, nous avons installé un panneau « attention enfants » à l'entrée du hameau et un panneau « interdit aux camping-cars » au parking de la salle des fêtes.

Nous rappelons que la vitesse dans le village et le hameau est limité à 30km/h.

Nous vous rappelons aussi **qu'il est interdit de se garer devant la bouche à incendie** installée devant les boîtes aux lettres. Une signalisation horizontale est prévue prochainement.

Une poubelle a été installée à l'entrée de la salle des fêtes.

Puis, les habitants nous ont aussi raconté comme **il fait bon vivre au hameau** en compagnie des animaux sauvages qui se baladent dans la forêt et pointent leur nez de temps en temps, les oiseaux qui chantent à tue-tête, le champ de lavande plus haut, qui embaume à la saison...

A l'automne, nous nous occuperons de la plantation sur la butte en bordure de la place de la salle des fêtes.

Electrification de l'antenne relais

Il reste quelques détails à régler mais les travaux vont bientôt démarrer.

La Fibre

Dès la fin imminente de l'installation du réseau, chacun de vous pourra contacter son opérateur et donc bénéficier de la connexion par « fibre » dès le début de l'année 2023.

Vous serez informés du calendrier.

La Mairie vous informe

ETAT CIVIL

Mariage

02 juillet 2022

Tiphaine MASSARD et Omar MOUHTAR se sont unis.

Nous leurs souhaitons une vie heureuse.



14 août 2022

Elsa TEUTRIE et Fabien DEFONTAINE se sont dit oui.

Nous leurs souhaitons un bonheur éternel.



Décès

20 juillet 2022

Lucienne ARSAC était la Doyenne du village, elle s'est éteinte à la veille de ses 99 ans. Nous présentons nos condoléances à ses enfants.

RENTREE SCOLAIRE

Cette année, 16 enfants sont inscrits à l'école de Valrousse, dont 5 en maternelle. Un enfant à l'école de Grignan.

Afin d'organiser au mieux la rentrée scolaire 2023/2024, l'école de Valrousse nous demande la liste des enfants nés en 2020 et 2021, susceptibles de rentrer en Maternelle.

Merci de venir en Mairie pour faire une pré-inscription.

INFO CATASTROPHE NATURELLE

Si les récents phénomènes météorologiques ont occasionné des dommages dans votre habitation, signalez-le en Mairie par courrier avec photos, cela nous permettra de faire une demande de reconnaissance d'état de catastrophe naturel pour le village et si celui-ci est reconnu tel quel, vous pourrez faire votre déclaration à votre assurance.

INFOS VERTES

Composteurs partagés

Nous vous en avons parlé dans le dernier bulletin, les composteurs collectifs ont été installés au-dessus du parking.

Nous vous invitons à l'inauguration le samedi 08 octobre à 11h00.

Nous parlerons ensemble du fonctionnement du compostage partagé. Les personnes intéressées recevront un petit seau à compost.

Déclaration de Ruches FRGDS Auvergne-Rhône-Alpes

La campagne annuelle de déclaration obligatoire de ruches a commencé. Elle est ouverte depuis le 1er septembre et jusqu'au 31 décembre 2022.

La déclaration se réalise en ligne via le site :

<https://agriculture-portail.6tzen.fr/default/requests/Cerfa13995>

ou si vous ne disposez pas d'internet par voie postale avec cette année un nouveau CERFA N°139995*05 à envoyer à la nouvelle adresse indiquée sur le CERFA.

FRGDS Auvergne-Rhône-Alpes
23 rue Jean Baldassini
69364 LYON Cedex 07

La Mairie vous informe

INFOS VERTES - Suite

Conseil d'un jardinier

Nous avons vécu une sécheresse rare en durée ainsi qu'une canicule qui a beaucoup « stressé » les végétaux qui se sont mis en repos végétatif (croissance stoppée, perte de feuilles afin de limiter l'évaporation) ou qui, pour certains, n'ont pas survécu y compris dans les zones boisées.

Si vous devez faire des plantations, prévoyez de les faire en automne de septembre à novembre.

En effet les végétaux vont développer leur système racinaire et s'installer.

Ils seront donc moins sensibles à une période de sécheresse l'année suivante et vous feront économiser ce bien essentiel qu'est l'eau.

Bien entendu cela est relatif, car tout dépend de la durée de la sécheresse et de la température, et il faudra prévoir aussi un paillage afin de limiter au maximum les besoins en eau.

Le choix des plantes doit aussi être pris en compte et votre pépiniériste pourra vous conseiller afin de marier aspect décoratif et résistance au climat.

Pensez à l'eau, bien devenant rare et bonnes plantations.

JF JOLY



Nos amis les chiens

On dit du chien qu'il est le meilleur ami de l'homme, mais peut-on dire de l'homme, qu'il est le meilleur ami du chien ...

L'homme rend-il service à son ami lorsqu'il laisse dans la rue les excréments de celui-ci ?

L'homme rend-il service à son ami lorsqu'il le laisse divaguer avec les risques d'accidents ?

La Municipalité vous demande de ramasser les déjections de vos chiens dans la rue ainsi que de les tenir en laisse lors de vos balades et de faire en sorte qu'ils ne divaguent plus dans la Commune.

Nous vous rappelons que cela peut être passible d'une amende.

INFOS DIVERSES

Permanences numériques

Les prochaines permanences de Charline, Conseillère numérique de la CCEPPG fera une permanence

les jeudis **06 et 20 octobre**
10 et 24 novembre
08 décembre

En salle du Conseil de la Mairie
de 10h00 à 12h00.

Un besoin, une question sur internet, n'hésitez pas à venir, avec ou sans rendez-vous.

Banque alimentaire

La Banque Alimentaire de Valréas cherche **des bénévoles** pour la collecte de denrées non périssables le **vendredi 25 et le samedi 26 novembre 2022**, dans les magasins Leclerc et Intermarché Valréas (environ 2h par jour).

Les Bénéficiaires de la Drôme, bénéficient de la Banque Alimentaire du Vaucluse.

Vous pouvez contacter l'épicerie Sociale « **Rayon de Soleil** » à Valréas : 04.90.67.38.077 le matin le lundi, mercredi et vendredi.

Ramassage des denrées non périssables à Chantemerle :

Depuis 3 ans, Claire a pris le relais transmis par Edwige et Maryse, et tiendra la permanence pour le dépôt de vos denrées non périssables en faveur de la Banque Alimentaire, le **dimanche 20 novembre, de 10h à 17h00 à la salle des fêtes.**

Merci à tous ceux qui ont donné, à tous ceux qui donnent et à tous ceux qui donneront un jour.

ADAPEI Vente de brioches

La vente de Brioches au porte à porte au bénéfice de l'ADAPEI, se déroulera du **03 au 09 octobre 2022.**

Cette année, les bénéfices de la vente seront dédiés au sport et au bien-être :

achats d'équipements sportifs adaptés et matériel sensoriel facilitant l'apaisement des personnes accueillies.

Merci pour l'accueil que vous réserverez à cette opération.

La Mairie vous informe

INFOS DIVERSES - suite

Eglise ST Maurice

Le programme de restauration de l'église se poursuit avec la magnifique restauration des statues de saint Maurice patron du village et de saint Simon qui sont dans la nef sud, et qui ont retrouvé tout leur éclat grâce à la compétence de Christina de Penfentenyo aidée de son mari Jean Charles et de Jean Régis Massard.

Je vous invite à vous rendre sur place pour les admirer.

Les projets de restauration de la cloche, du tableau de Saint Maurice ainsi que de la treille extérieure sont toujours d'actualité mais devront être soutenus par une association liée au patrimoine du village.

Prochaine messe le **samedi 15 octobre 2022** à **18 h 30** .Soyez les bienvenus !

Olivier



Chantier participatif

La "commission bâtiments communaux et patrimoine" vous donne rendez-vous pour notre dernier chantier participatif de l'année 2022.

Retrouvons-nous le **samedi 08 octobre à 9h30** **place Bernard Barbier**. Après notre labeur nous partagerons notre traditionnel "caladapéritif" au café la source !!

Merci aux Chantemerlois de nous avoir soutenu pour ce projet !

A bientôt !



La voix des Associations

LA BOULE CHANTEMERLOISE

Après un été sans concours sociétaires nous avons repris le dimanche 4 septembre.

Cette journée était en hommage à notre regretté Bruno ROSIER. Avant que les pétanqueurs arrivent les membres du bureau sont allés au cimetière se recueillir et déposer une plaque au nom de La Boule sur la tombe de Bruno.

Le matin 32 joueurs ont croisé le fer en tête à tête sur 3 parties.

A midi nous avons servi un repas à nos 64 convives et l'après-midi ce sont 56 joueurs qui sont venus faire 4 parties en doublette à la mêlée intégrale.

Toute la journée un diaporama sur Bruno a tourné en boucle grâce à notre Titi national. On a pris un sacré coup de vieux par moment.

La journée a été riche en émotion et conviviale.

Résultats :

1er Cédric : 6 parties gagnées sur 7 et +43

2ème Julien ORTIZ: 6 parties gagnées et +36

3ème Philippe POLET : 6 parties gagnées et +34

Prochaines activités :

• **Dimanche 9 octobre** au Mas de Fanny
A 14h30 concours sociétaire de pétanque en doublette à la mêlée intégrale en 4 parties

• **Samedi 15 octobre** à la salle des fêtes
A 19h00 Assemblée Générale, suivie du traditionnel repas sur réservation avant le 10 octobre.

Le Président , Julien ORTIZ



La voix des Associations

CHANTEMERLE EN FETE

La soirée de la fête votive a été un Véritable « succès » !!

Vous étiez environ 30 Chantemerlois à venir participer à la dernière fête de la saison !

Nous vous en remercions !!

La première partie, Sébastien nous a fait bouger sur du Rock.

La deuxième partie, c'est Ducan & Co qui nous ont fait frémir avec des reprises et une voix magnifique !

Les danseurs se sont régalés avec le premier barbecue de l'automne et de délicieuses frites Belges !!

Nous vous invitons à notre **Assemblée Générale le vendredi 07 octobre à 19h00**, salle du Conseil. Nous vous attendons nombreux !

Ordre du jour :

Approbation des comptes.

Démission et renouvellement du bureau.



CHANTEMERLOIS D'AILLEURS

Un 19e Pot magnifique, chaud et chaleureux !

Merci à tous·tes ciels qui sont venu·e·s (oui, nous sacrifions avec sourire à la mode inclusive).

Merci aux Chantemerlois·es d'Ailleurs qui ont contribué au succès de la manifestation du 30 juillet dernier en présentant les spécialités de leur région sur 17 stands et/ou en contribuant aux frais.

Merci à Fred de la Bartavelle qui a offert ses cubis et aux Chantemerloises d'Ici qui ont confectionné des gâteaux pour y participer.

Merci à la météo qui a rendu la soirée fort agréable. Six nouveaux foyers se sont installés, certains remplaçant d'autres qui sont partis.

Nous attendons encore les adresses de deux d'entre eux pour les inclure mieux dans notre groupe.

Un très grand merci à toutes les personnes qui contribuent spontanément et généreusement à cette fête populaire dont le succès s'est confirmé cette année.

Un grand merci aussi à tous ciels qui y participent avec plaisir et qui en disent le bonheur.

Ne ratons pas la prochaine, la vingtième, qui accueillera la cérémonie quinquennale et tant attendue de restitution de l'impôt.

En août 2022, les Chantemerlois d'Ailleurs se composent de 46 foyers: 23 de France, 8 de Suisse, 5 d'Allemagne, 3 de Belgique, 3 de Hollande, un de Suède, un d'Autriche, un de Grande-Bretagne et un des Zétazunis

Avec les amitiés de Emmanuèle et Georges.



La voix des Associations

AMICALE

Comme tous les étés, dans le cadre de "5 Villages font leur cinéma", l'Amicale a projeté le au théâtre de verdure un film en plein air. Cette année le cycle Almodovar nous a permis de projeter le film "VOLVER". Cette projection a remporté la plus forte fréquentation de la semaine. Comme chaque année un repas était proposé devant la mairie, un bel instant de convivialité avant la projection!



Pour la deuxième fois, un concert du groupe Delta a été donné dans l'église; La voûte céleste, sublime écrin de notre belle église, a accueilli un concert de grande qualité : chant sacré, gospel... Les spectateurs étaient ravis et ont pu échanger leurs ressentis autour d'un verre à l'issue du concert.



Pour cause de risque incendie, notre soupe au pistou du 15 août 2022 a été reportée à une soupe d'automne.

L'Amicale était fière de présenter la sportive de haut niveau Chantemerloise en Ball trap fosse olympique : Oriane Froment, qui nous a bien expliqué sa discipline et nous a fait démonstration de son équipement sur la place Barbier.

L'Amicale l'a soutenue par une remise d'un chèque de 1000 euros.



Vendredi 23 septembre 2022, l'Amicale a eu l'immense plaisir d'accueillir le groupe Gospel HWOS : Humanistic Wind Of Soweto.

Ces 4 chanteurs et danseurs chaleureux et tellement joyeux nous ont mis de la joie dans le cœur. C'est leur philosophie : transmettre la joie de vivre autour d'eux par le chant et la danse sud-africaine, et ils ont réussi! La trentaine de personnes présentes au concert, sont toutes réparties avec un grand sourire et des rythmes dans la tête !



Très intéressante la visite de la minoterie le samedi 24 septembre 2022, dans le cadre de la fête votive. Une famille de passionnés qui en a fait une des plus grosse entreprise de la commune...👉

A l'issue de celle-ci une dégustation de pogne faite avec la farine du moulin et bien sûr le nectar de leur vigne nous était gentiment offert par Gilbert et son épouse que nous remercions de tout cœur...



Les dates à venir :

Samedi 8 Octobre 2022 à 20h30 : théâtre "Les femmes et l'amour"

Samedi 11 novembre 2022 à la salle des fêtes à 18h00 : Assemblée générale de l'Amicale

Dimanche 11 décembre 2022 à 14h30 à la salle des fêtes : loto

Un peu *d'histoire*

Quand vous empruntez **la rue de l'Ancienne forge**, vous passez devant un trésor de l'histoire, une plaque de distance légale...

Lors de sa campagne en Italie, **Napoléon III** avait remarqué qu'en Lombardie, toutes les localités étaient pourvues de poteaux ou tableaux indicateurs où l'on pouvait lire le nom de la localité et la distance la séparant des centres administratifs.

Les chemins vicinaux français devaient donc faire l'objet du même intérêt.

Il semblerait que seules la Drôme et la Sarthe ont donné suite à cette demande.

L'arrêté du 22 novembre 1859, rédigé par le Préfet de la Drôme, M. FERLAY, établit le cahier des charges et donne toutes les directives nécessaires aux Maires du Département pour l'installation des poteaux indicateurs sur les chemins vicinaux.

Ils seront placés aux embranchements des chemins de grande et moyenne communication, pour indiquer la direction de ces chemins et leurs aboutissants.

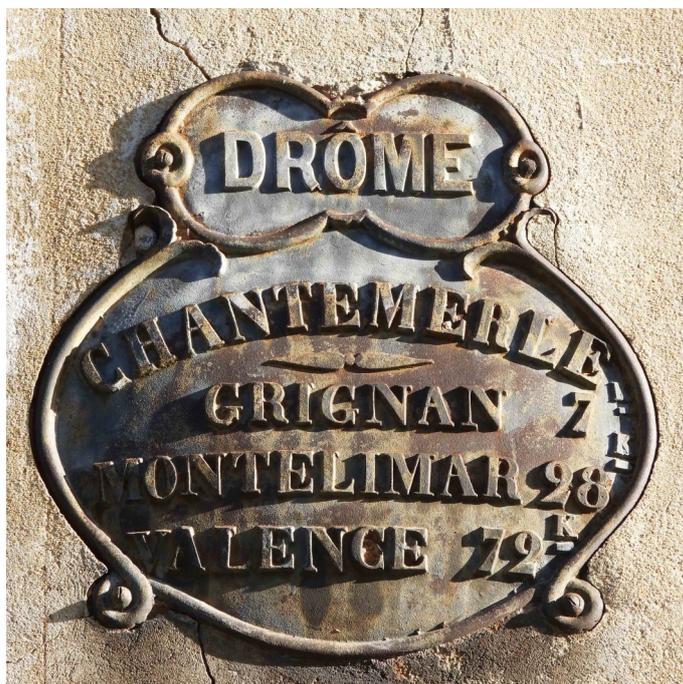
En règle générale, les poteaux étaient placés à 2.50 ou 3 mètres de hauteur pour que les cochers aient une lecture facile des directions.

Un nouvel arrêté de M. FERLAY en date du 17 avril 1861, va ordonner la mise en place de plaques indiquant les distances légales dans chaque Commune du Département (seule la Drôme s'en est dotée) Ces plaques seront en fonte, peinte en bleu avec inscriptions blanches. Elles seront de préférence fixées contre la façade des mairies et indiqueront le nom du Département, celui de la Commune et la distance séparant du chef-lieu Canton, de l'arrondissement et du Département.

Prix de la plaque : 12.55 francs sans la pose.

Fin 1862, 349 plaques sont facturées. A ce jour, 181 sont répertoriées, dont celle de Chantemerle !

La Mairie envisage de la rénover comme à l'origine et comme l'a fait la Commune de Saint Restitut.



LIBRE *Propos*

Libre propos de Mme Françoise PERROT :

UN TEMPS DE REPIT :

« **Un temps de répit** » : c'est le nom de l'association qui vient de se créer à Grignan pour continuer à accueillir les personnes atteintes de la maladie d'Alzheimer ou d'une maladie apparentée. En fait, ce service existe depuis 13 ans maintenant et se poursuit dans la continuité, hébergé par la commune, dans la petite villa située devant la maison de retraite.

La création de l'association va simplement nous permettre de conduire nos projets avec davantage d'autonomie localement, même si, bien entendu, nous restons en lien très étroit avec l'association France Alzheimer Drôme, basée à Valence, qui nous apporte un support très professionnel. Nous réfléchissons par ailleurs à une extension des services offerts bénévolement aux Grignanais. Des initiatives nouvelles, intergénérationnelles, pourraient naître et cette nouvelle structure nous apportera de la souplesse pour dialoguer avec de nouveaux intervenants, comme ce fut le cas dernièrement avec le club de tennis.

Mais pour l'heure, notre équipe continue sa mission au profit des personnes atteintes de la maladie d'Alzheimer. Elle vient de se renforcer avec l'arrivée de 3 bénévoles qui insufflent un nouveau dynamisme et permettent un fonctionnement optimal. Aussi, nous pouvons accueillir davantage de personnes malades. Le local est très adapté. Les bénévoles sont formés et compétents. Les méthodes sont éprouvées. Le service est gratuit.

Plus de 100 personnes ont été accueillies sans qu'une seule famille ait décidé de cesser de venir, sauf bien entendu pour raison de santé aggravée.

L'ambiance est festive et joyeuse et le plaisir de rompre l'isolement est évident. Alors, faisons mieux connaître ce service. Informons nos proches concernés. Aidons-les à prendre la décision de nous contacter. C'est très simple : une visite permet de voir concrètement le local, les personnes, les animations. Cela peut s'arrêter là ou continuer, chacun étant évidemment parfaitement libre.

Tout est en place pour faire bénéficier davantage de familles de ces temps de répit.

Yves FOUROT

Mardi 14h-17h avec musicothérapeute
Vendredi 14h- 16h30 avec art-thérapeute

Contact : Ghislaine Ruffo 06 80 66 60 53
Annie Meunier 06 68 33 32 21